

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n°4

Objet : Attribution de compensation

*Date de convocation :
12 septembre 2024*

*Date d'affichage :
12 septembre 2024*

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
17

Nombre de votants :
19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 17 septembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à Mme Anne BENAICHE.
M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, Mme Flavie TAVERA, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Marie-Laurence PRAISSAC

Vu la réunion de la CLECT qui s'est tenue le 10 juillet 2024 afin de déterminer les attributions de compensations définitives pour les communs membres de l'EPCI.

Vu la délibération du 23 juillet 2024 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays de Lafrançaise arrêtant les attributions de compensations définitives.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant de l'attribution de compensation définitives revenant à la commune de Lafrançaise est de 477 820.54 euros pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver ce montant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le montant de l'attribution de compensation définitive 2024 de la Commune arrêtée à la somme de 477 820.54 €

Le Maire,

Thierry DELBREIL



La secrétaire de séance

Marie-Laurence Praissac